



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Date de convocation :

16/02/2018

En exercice : 28

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Géraldine MIR, Cédric SANCHEZ, Florence PERAMON, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cécile LAVALL (à William BURGHOFFER), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Étaient absentes excusées : Mmes Janine PONSAILLÉ, Céline SALGUERO et Fatiha TAHARASTE.

Mme Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/04 : RAPPORT DE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Des dispositions sont relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Outre les dispositions pour le budget primitif 2018, le DOB doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

La totalité des éléments du DOB doit être transmis au président de l'EPCI intercommunale et la Communauté de Communes doit également transmettre les éléments de son DOB aux communes membres. L'article 107 prévoit une note de synthèse à joindre au budget primitif et au compte administratif.

Madame Françoise CRISTOFOL, adjointe aux finances, présente le Débat d'Orientation Budgétaire pour la commune et l'office de tourisme municipal. La commission finances a préalablement statué sur le présent dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les orientations budgétaires pour l'année 2018

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE le Débat d'Orientation Budgétaire pour la commune 2018

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 22 février 2018


Le Maire,
William BURGHOFFER





Débat d'Orientation Budgétaire Commune d'Ile sur Tet

Rapport au Conseil municipal - Exercice 2018

Sommaire



1	La situation budgétaire actuelle de la Commune d'Ille sur Têt	3
1.1	Bilan de la dette.....	3
1.2	Bilan en fonctionnement	5
1.3	Bilan des investissements	12
1.4	Les budgets annexes	15
2	Dispositions pour le budget primitif 2018.....	16
2.1	Les orientations budgétaires	16
2.2	Les engagements pluriannuels envisagés	19
3	Les ressources humaines	21
3.1	Masse salariale et évolutions	21
3.2	Gestion des effectifs	21
3.3	Temps de travail	22
3.4	Avantages en nature	22

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités locales et à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), dans les communes de plus de 3500 habitants, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal, et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informe de l'évolution de la situation financière de la commune.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, dans le délai de convocation du conseil municipal.

La note doit comprendre :

- les dispositions pour le budget primitif 2018,
- un rapport sur les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Son contenu doit permettre aux élus de prendre connaissance des données comptables de la collectivité, et de se prononcer sur l'évolution budgétaire pour l'année à venir.

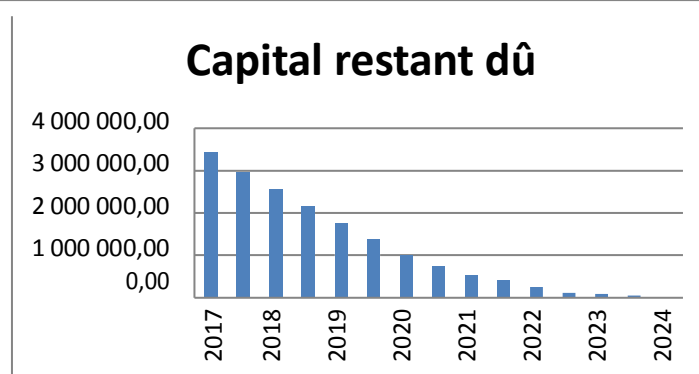
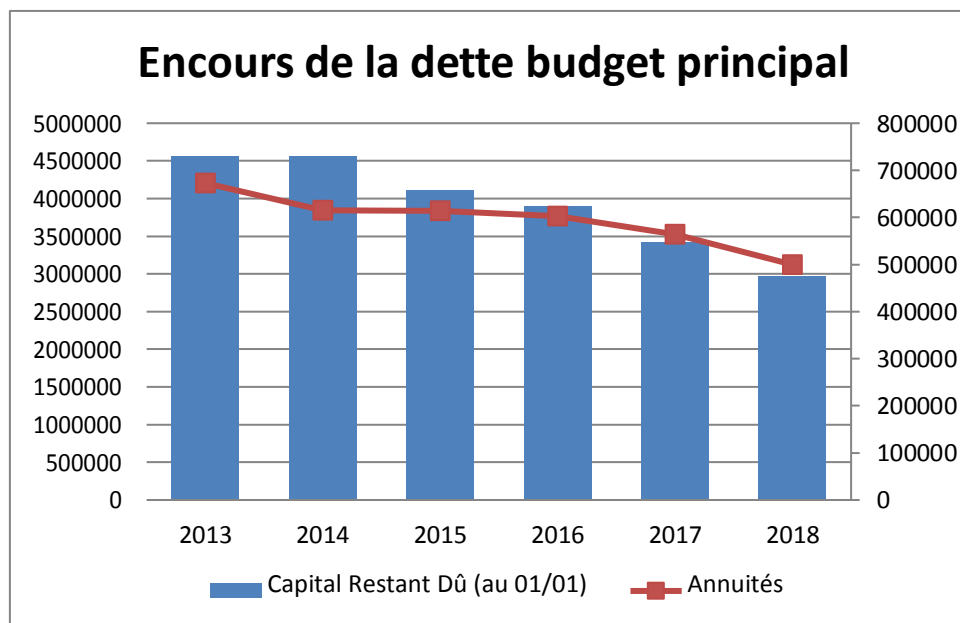
Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

1 La situation budgétaire actuelle de la Commune d'Ille sur Têt

1.1 Bilan de la dette

Au 1^{er} janvier 2018, le capital restant dû s'élève à 5 530 825 €.

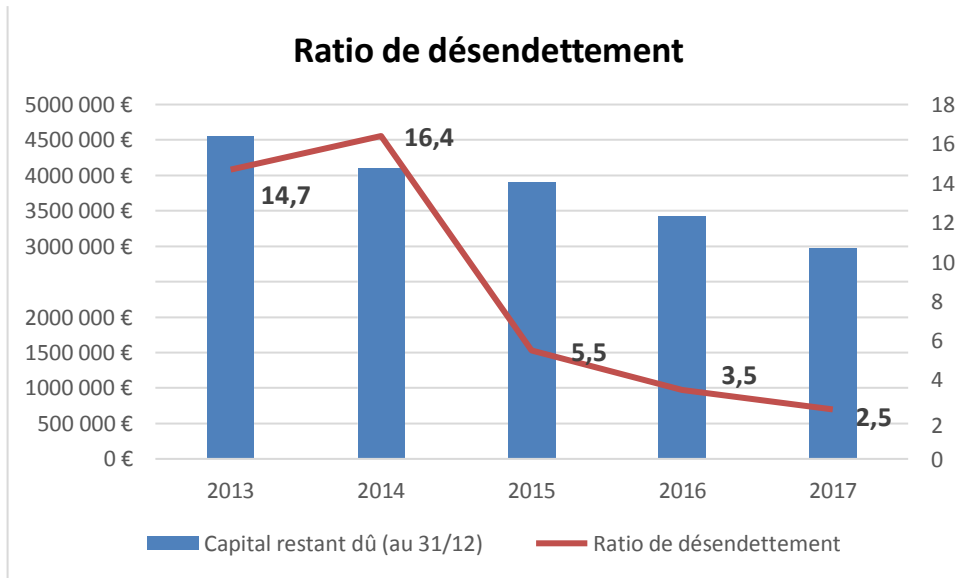
La dette du budget principal de la ville d'Ille sur Têt s'élève à 2 966 977,46 €.



L'élément central d'une analyse financière est le ratio de désendettement, qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Comme le démontrent le tableau et le graphique ci-après, ce ratio s'établit depuis 3 ans dans la « zone verte » que les analystes situent à moins de 7 ans.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	13,3	24,2	14,7	16,4	5,5	3,5	2,5

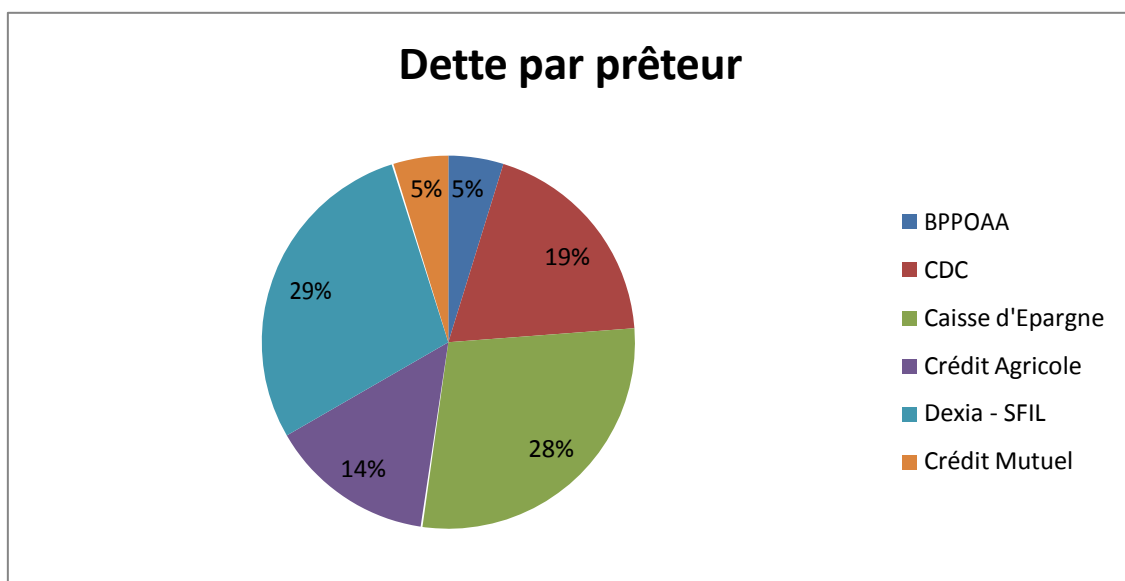


La situation s'explique par l'augmentation de l'épargne brute depuis 2015 :

	2014	2015	2016	2017
épargne brute	250 076,00 €	663 797,39 €	895 659,10 €	1 074 976,54 €

Fin d'un emprunt en 2015, deux en 2016 et deux en 2017.

Tous budget confondus, la dette de la Commune se compose de 21 emprunts, tous classés 1A dans la charte de bonne conduite. L'encours ne comporte donc aucun emprunt toxique.



1.2 Bilan en fonctionnement

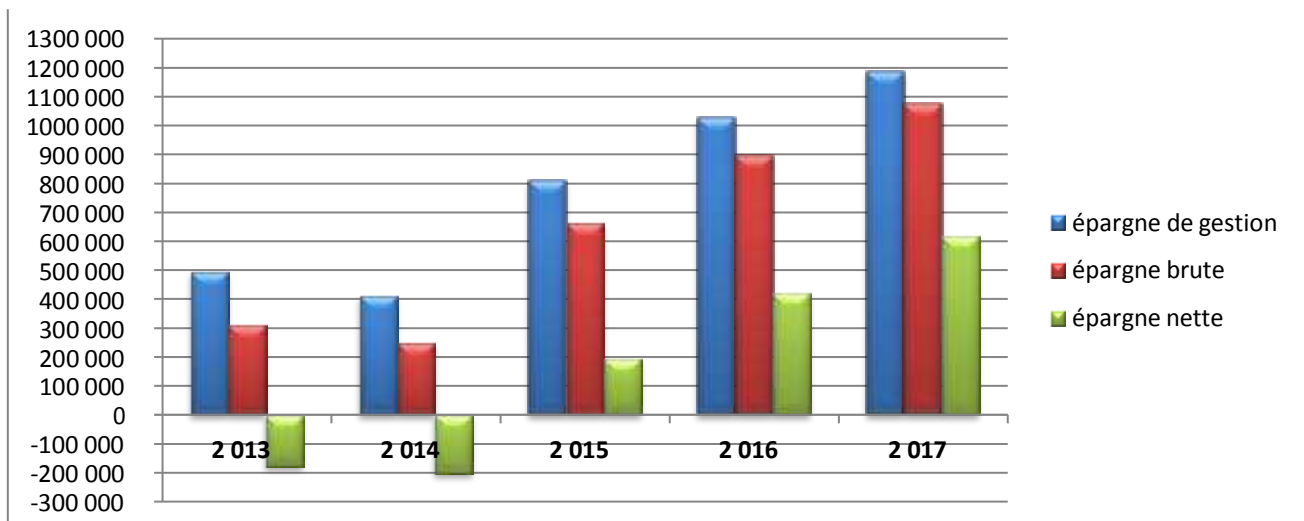
Les épargnes

Lors des précédents DOB, l'accent avait été mis sur l'épargne nette, négative de 2010 à 2014, redevenue positive depuis 2015.

Comme cela est largement détaillé dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, cette situation résulte de l'effet de ciseau causé par une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes.

Le bilan 2017 fait apparaître la poursuite de bons résultats avec une CAF nette positive. La situation reste fragile et la rigueur budgétaire est à poursuivre pour stabiliser la situation.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	4 919 490	5 008 771	5 061 049	4 913 746	4 902 426
Recettes de fonctionnement	5 979 350	5 708 847	5 724 846	5 809 405	5 977 401
Epargne de gestion	493 776	412 201	807 760	1 024 935	1 185 862
Epargne brute	309 860	250 076	663 797	895 659	1 074 976
Taux d'épargne brute (en %)	5,18%	4,38%	11,60%	15,42%	17,98%
Epargne nette	-179 034	-203 259	194 232	422 415	618 064

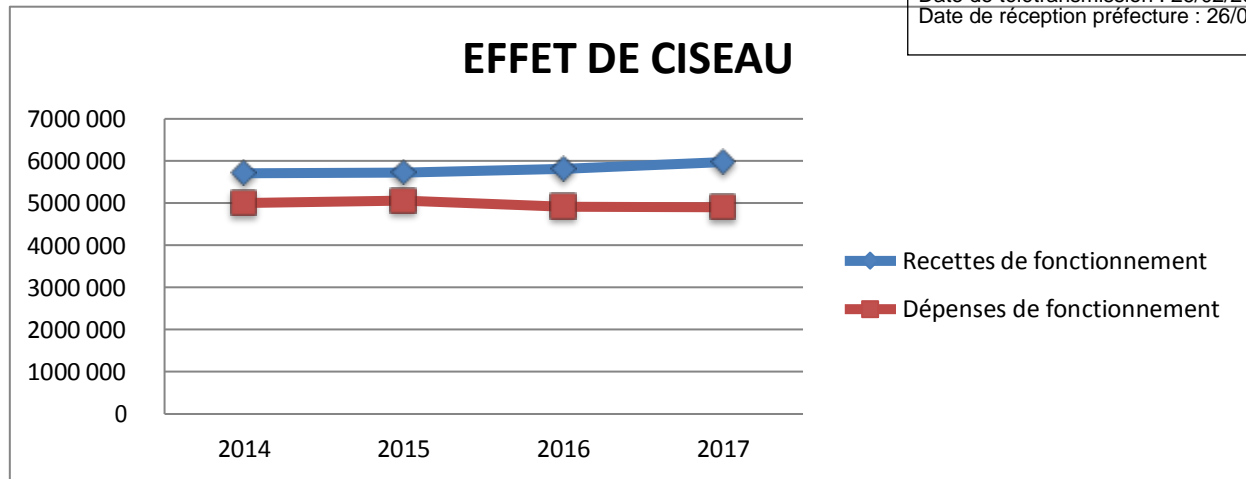


Le taux d'épargne brut est égal à l'épargne brute divisé par les recettes réelles de fonctionnement. C'est la part de fonctionnement qui peut être consacrée pour rembourser la dette puis investir. Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 et 15 % est satisfaisant. C'est le cas depuis 2015.

Effet de ciseau

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	5 979 350	5 708 847	5 724 846	5 809 405	5 977 401
Dépenses de fonctionnement	4 919 490	5 008 771	5 061 049	4 913 746	4 902 426

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Grâce aux efforts fournis, les dépenses diminuent globalement, alors que les recettes augmentent, notamment grâce au site touristique des Orgues.

Les dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 008 771	5 061 049	4 913 746	4 902 426
Evolution en %	1,81%	1,04%	-2,91%	-0,23%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 922 022	2 985 231	2 849 716	2 951 232
Evolution en %	1,30%	2,16%	-4,54%	3,56%
Charges à caractère général (chap 011)	1 139 893	1 079 620	1 068 591	1 041 555
Evolution en %	3,77%	-5,29%	-1,02%	-2,53%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	467 589	452 270	440 644	445 463
Evolution en %	1,59%	-3,28%	-2,57%	1,09%
Subventions versées (art 657)	189 480	207 490	269 440	162 600
Evolution en %	8,53%	9,50%	29,86%	-39,65%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	111 424	110 667	111 525	111 323
Evolution en %	-5,17%	-0,68%	0,78%	-0,18%
Intérêts de la dette (art 66111)	162 125	143 962	129 276	110 886
Evolution en %	-11,85%	-11,20%	-10,20%	-14,23%
Autres dépenses	68	29 698	0	2 312
Evolution en %	-73,23%	43573,53%	-100,00%	2312,00%
Atténuation de Produits	16 170	52 110	44 555	77 053
Evolution en %	0,00%	222,26%	-14,50%	72,94%

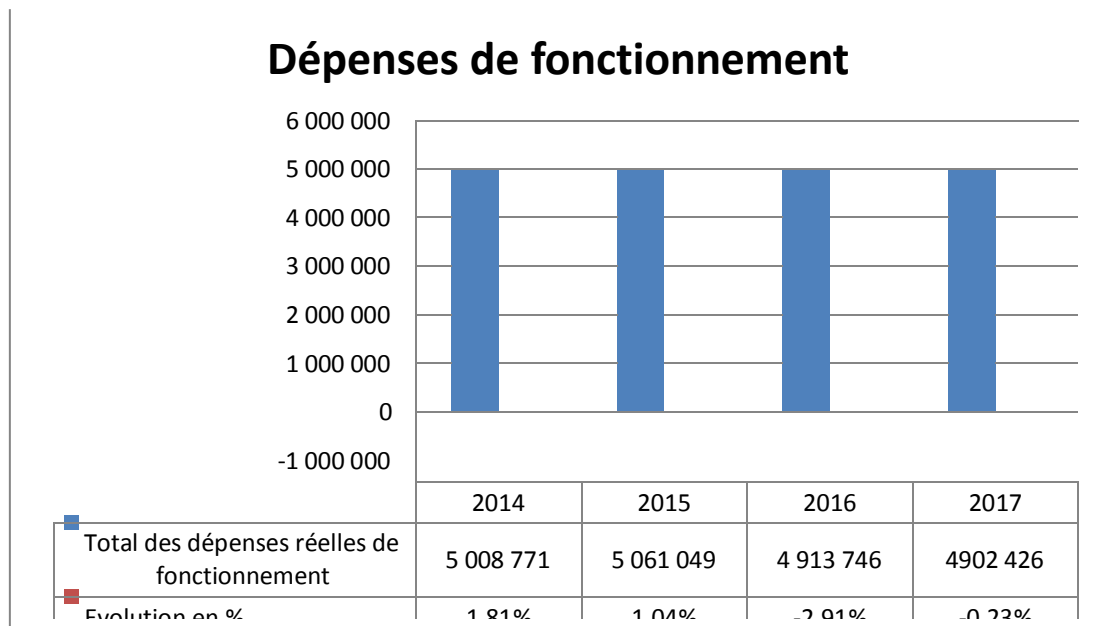
Les dépenses baissent comme l'an passé, même si la baisse est moins conséquente (-0,23 % au lieu de -2,91 %), ce qui correspond à la volonté de limiter le coût du fonctionnement de la commune.

Les charges de personnel ré-augmentent à nouveau (+ 3,56 %) sans nouvelle embauche. Il s'agit de l'augmentation « mécanique » liée aux augmentations de grade et d'échelon des différents agents.

Les subventions versées diminuent (malgré l'augmentation de la subvention au CCAS), tout comme les intérêts d'emprunts et les charges à caractère général. De nombreux marchés publics ont été mis en place avec des conséquences probantes sur les dépenses (téléphonie, produits d'entretien, carburant, électricité, etc.)

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non financiers (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Il s'agira dans les années à venir à maintenir les baisses engagées et limiter les dépenses de personnel comme le versement de subventions.



Les recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 708 847	5 724 846	5 809 405	5 977 401
Evolution en %	-4,52%	0,28%	1,48%	2,88%
Produit des contributions directes (art 73111)	2 155 270	2 374 706	2 693 495	2 683 695
Evolution en %	3,71%	10,18%	13,42%	-0,36%
Fiscalité indirecte	335 875	350 592	405 434	411 155
Evolution en %	-8,49%	4,38%	15,64%	1,41%
Dotations	1 698 576	1 724 995	1 496 423	1 197 304
Evolution en %	1,55%	1,56%	-13,25%	-19,99%
Atténuation de charges (chap 013)	37 675	49 025	57 199	102 752
Evolution en %	-22,27%	30,13%	16,67%	79,64%
Fiscalité transférée				
Evolution en %	0	0	0	0
Autres recettes	1 481 451	1 225 528	1 156 854	1 582 496
Evolution en %	-18,29%	-17,28%	-5,60%	36,71%

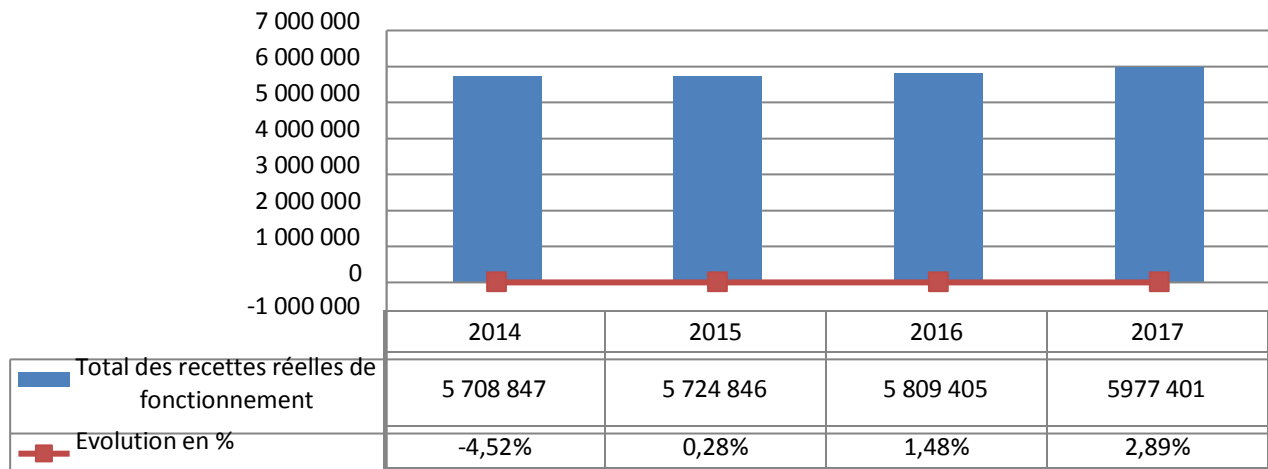
Les recettes globales augmentent (+ 2,88 %), et cela malgré les baisses nationales, notamment des dotations (-19,99 %) et de la fiscalité (-0,36 %). La Commune a en effet maintenu ses taux mais les bases ont subi une baisse du fait de la politique nationale sur les personnes âgées à faible revenu, sans compensation.

La Chambre régionale des comptes avait conseillé de poursuivre cette hausse, au rythme de la moyenne nationale de la strate, et ce pour couvrir les besoins en financement de la Commune. La commune a préféré limiter les dépenses.

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Cette ligne avait diminué depuis trois ans (-18,29 % en 2014 / -17,28 % en 2015 / -5,60 % en 2016) et a augmenté enfin cette année (+36,71 %) grâce à l'augmentation des recettes du site des Orgues, mais aussi l'effort fait pour remettre en état les logements vacants de la commune pour les relouer.

Recettes de fonctionnement

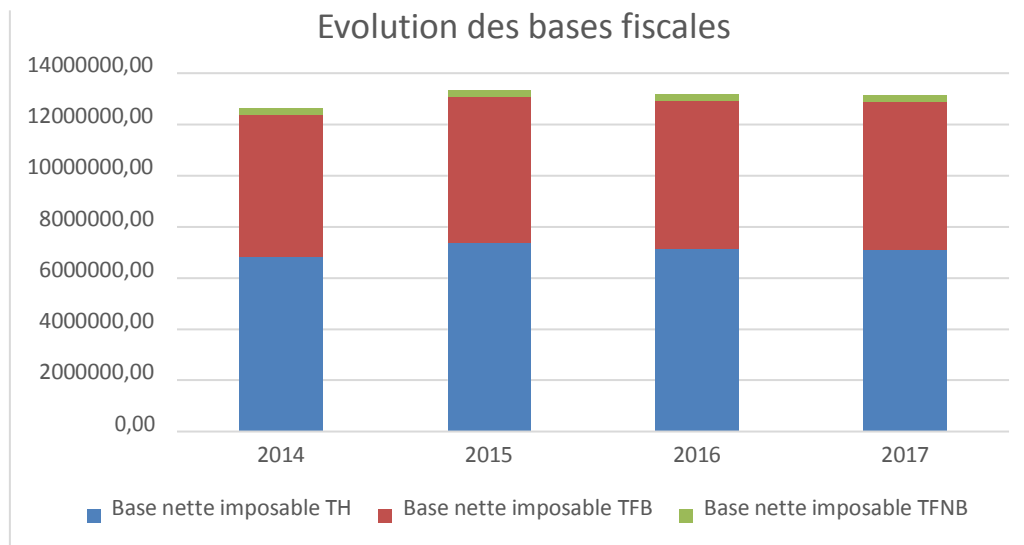


La part de fiscalité

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2013	6 878 570	5 510 003	238 499
Evolution	0,95%	5,30%	186,80%
2014	6 802 352	5 584 613	238 889
Evolution	-1,11%	1,35%	0,16%
2015	7 389 426	5 703 926	232 398
Evolution	8,63%	2,14%	-2,72%
2016	7 143 859	5 779 843	233 289
Evolution	-3,32%	1,33%	0,38%
2017	7 088 951	5 793 737	232 066
Evolution	-0,77%	0,24%	-0,52%

Evolution des bases fiscales



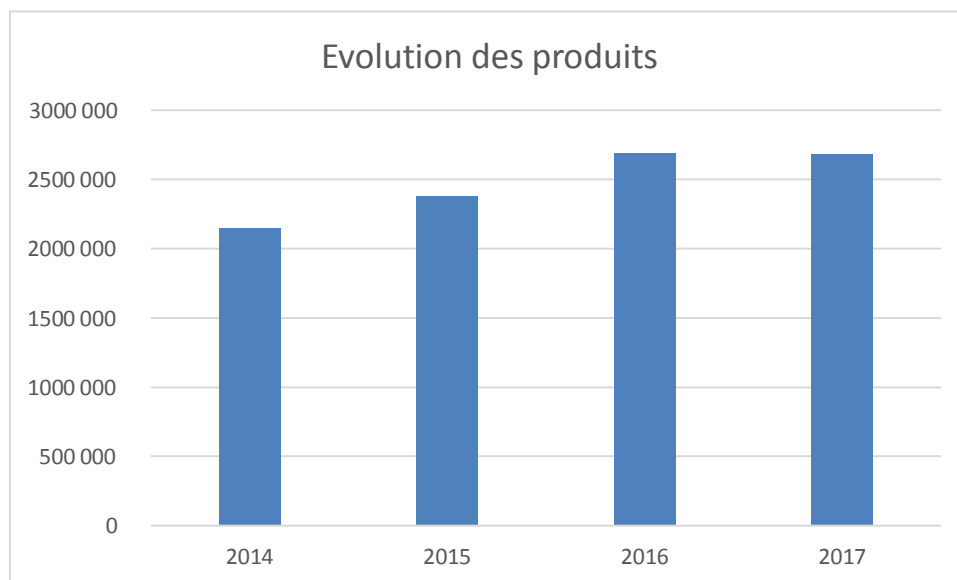
La commune subit régulièrement une baisse des bases, notamment des taxes d'habitation. Elle est contrainte de voir le produit diminuer, ou d'augmenter les taux.

Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2014	13,87%	19,37%	50,61%
Evolution	7,77%	0%	0%
2015	14,41%	20,80%	50,61%
Evolution	3,89%	7,38%	0%
2016	16,57%	23,92%	50,61%
Evolution	14,99%	15,00%	0%
2017	16,57%	23,92%	50,61%
Evolution	0,00%	0,00%	0%

Les produits fiscaux

	2013	2014	2015	2016	2017
CFE	0	0	0	0	0
TH	885 272	943 486	1 064 816	1 183 737	1 174 639
TFB	1 067 288	1 081 740	1 186 417	1 382 538	1 385 862
TFNB	120 704	120 902	117 617	118 068	117 449
Rôles supplémentaires	4 981	9 143	5 856	6 727	5 745
Total des produits	2 078 245	2 155 270	2 374 706	2 691 070	2 683 695



Pour la première fois, la baisse des bases entraîne en 2017 une baisse globale du produit de la fiscalité directe.

Conclusion 1 : Le fonds de roulement et résultat des exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement en début d'exercice	176 476	1 133 347	1 192 144	1 126 957	1 361 487
Résultat de l'exercice	944 890	95 252	-65 186	600 152	864 977
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 121 365	1 192 144	1 126 957	1 361 487	1 514 233

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Le fonds de roulement fin d'exercice N tient compte des mêmes éléments pour l'année 2017, avec affectation du résultat en 2018 et donc des restes à réaliser.

En 2015, malgré une épargne nette positive (première fois depuis 2010), le résultat de l'exercice est négatif, compte tenu du déséquilibre 2015 entre les recettes et les dépenses d'investissement.

En 2016 et 2017, le résultat est devenu positif, grâce aux baisses de charges et aux augmentations de recettes, y compris en investissement (augmentation des subventions obtenues).

Conclusion 2 : Les ratios et la capacité de financement de la Commune

DGF/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF/hab. Ille sur Tet	229	233	242	234	233	224	233
DGF/hab. Strate	204	203	203	196	175	175	
Différence Ille/moyenne	12,25%	14,78%	19,21%	19,39%	33,14%	28,00%	

Charges de personnel/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	480	504	531	543	558	532	538
Moyenne strate	493	504	513	532	532	534	
Différence Ille/moyenne	-2,64%	0,00%	3,51%	2,07%	4,89%	-0,37%	

Achats et charges externes/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	192	206	198	212	202	200	190
Moyenne strate	249	255	264	258	251	245	
Différence Ille/moyenne	-22,89%	-19,22%	-25,00%	-17,83%	-19,52%	-18,37%	

Charges financières/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	30	32	34	30	27	24	20
Moyenne strate	34	34	34	34	56	57	
Différence Ille/moyenne	-11,76%	-5,88%	0,00%	-11,76%	-51,79%	-57,89%	

Contingents/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	89	86	86	87	84	84	82
Moyenne strate	33	33	33	33	33	33	
Différence Ille/moyenne	169,70%	160,61%	160,61%	163,64%	154,55%	154,55%	

Subventions/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	31	33	33	33	39	46	45
Moyenne strate	72	73	73	66	70	68	
Différence Ille/moyenne	-56,94%	-54,79%	-54,79%	-50,00%	-44,29%	-32,35%	

Produit fiscal/hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune Ille sur Tet	362	362	394	394	444	503	489
Moyenne strate	418	430	440	451	468	468	
Différence Ille/moyenne	-13,40%	-15,81%	-10,45%	-12,64%	-5,13%	7,48%	

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio 1	932	915	945	918	894
Ratio 2	394	394	444	503	489
Ratio 3	1 133	1 043	1 069	1 091	1 090
Ratio 4	84	88	94	112	121
Ratio 5	772	749	728	639	541
Ratio 6	245	234	246	224	233
Ratio 7	58,63%	58,34%	58,98%	57,99%	60,20%
Ratio 9	90,45%	95,68%	96,61%	92,21%	89,67%
Ratio 10	7,42%	8,48%	8,77%	10,23%	11,06%
Ratio 11	76,13%	71,80%	68,12%	58,53%	49,64%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Marge d'autofinancement courant (MAC) = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

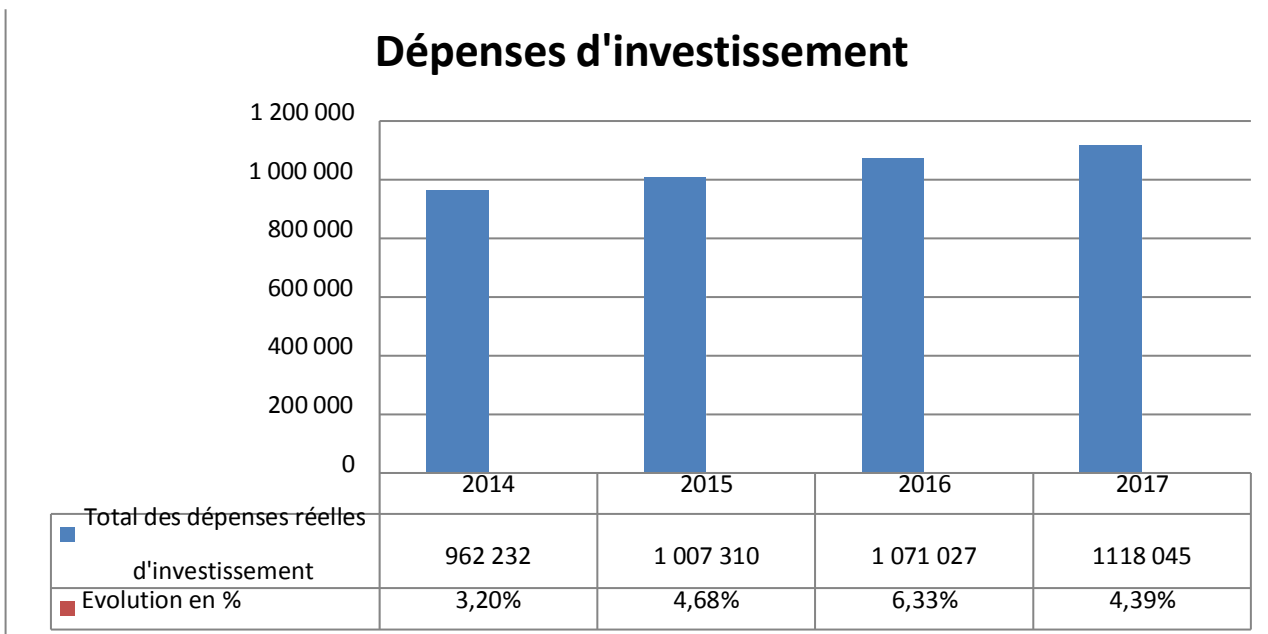
Il faut noter que, malgré les bons résultats globaux, la MAC (marge d'autofinancement global), et donc la capacité à investir, diminue encore (comme en 2016).

1.3 Bilan des investissements

Les dépenses d'investissement

	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles d'investissement	962 232	1 007 310	1 071 027	1 118 045
Evolution en %	3,20%	4,68%	6,33%	4,39%
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	484 113	501 996	597 782	661 133
Evolution en %	9,16%	3,69%	19,08%	10,60%
Subventions d'équipement (art 204)	24 785	125 551	0	0
Evolution en %	0	406,56%	-100,00%	0,00%
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	453 335	469 565	473 244	456 912
Evolution en %	-7,27%	3,58%	0,78%	-3,45%
Autres investissements hors PPI	0	35 749	0	0
Evolution en %	-	-	-	-

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap. 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap. 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI).

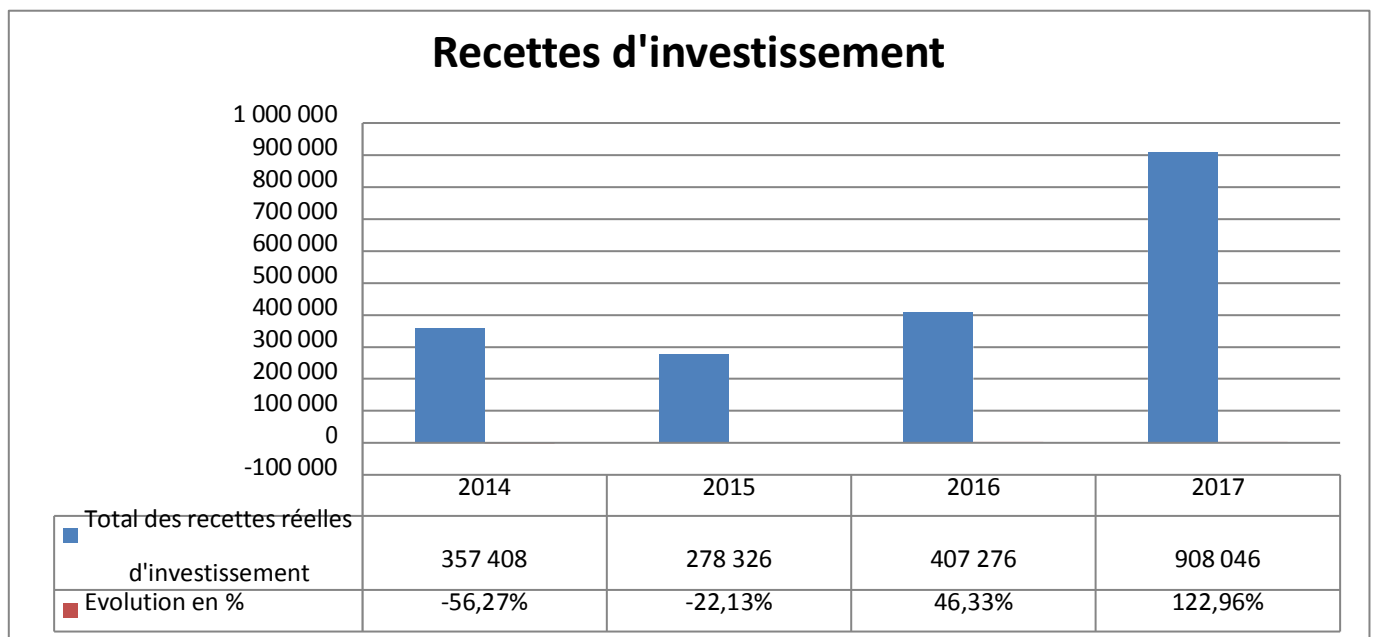


Les dépenses d'investissement continuent à progresser, avec des travaux d'entretien sur le patrimoine communal, le nouvel agencement de la mairie, l'éclairage public, les tranches 1 et 2 de vidéo protection, le renforcement de la tour de la Casa Sampsó, etc.

Les recettes d'investissement

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles d'investissement	357 408	278 326	407 276	908 046
Evolution en %	-56,27%	-22,13%	46,33%	122,96%
FCTVA (art 10222)	186 564	63 635	71 010	45 199
Evolution en %	105,38%	-65,89%	11,59%	-36,35%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	84 457	113 484	45 678	109 712
Evolution en %	-46,34%	34,37%	-59,75%	140,19%
Autres subventions	3 774	8421	0	14 403,23
Evolution en %	29,02%	123,15%	-100,00%	14403,00%
Taxe d'urbanisme	57 244	26 543	27 076	26 501
Evolution en %	-29,83%	-53,63%	2,01%	-2,12%
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	0	260 000	0
Evolution en %	-100%	0	100,00%	100,00%
Recettes diverses	25 370	66 243	0	4 235,25
Evolution en %	444,88%	161,11%	-100,00%	100,00%

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap. 27), les opérations pour compte de tiers (chap. 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt).



Les recettes augmentent également, après une baisse depuis 2013 et une légère augmentation en 2016. Cette augmentation est due aux différentes subventions obtenues.

Il faudra veiller à poursuivre dans ce sens, ce qui signifie anticiper les projets car les subventions prennent du temps à être accordées.

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	2014	2015	2016	2017
Sous-total dépenses d'équipement	484 113	501 995	597 783	661 133

Le financement

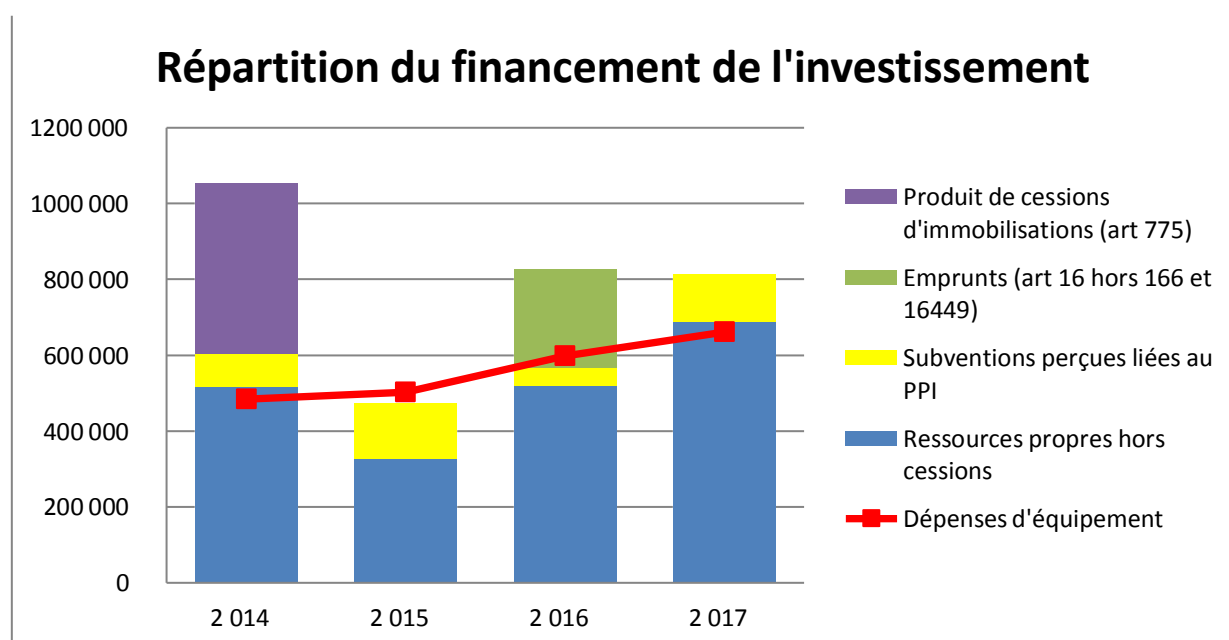
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2014	2015	2016	2017
Epargne nette (a)	-203 259	194 232	422 415	618 064
FCTVA (b)	186 564	63 635	71 010	45 199
Autres recettes (c)	82 613	68 949	27 076	26 501
Produit de cessions (d)	450 000	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	515 918	326 816	520 500	689 764
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	88 231	145 742	45 678	124 115
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	260 000	0
Financement total h = (e+f+g)	604 149	472 558	826 178	813 879

Résultat de l'exercice	95 252	-65 187	600 152	864 977
------------------------	--------	---------	---------	---------

La capacité de financement de la Commune, qui correspond à l'épargne brute, majorée des recettes d'investissement et minorée des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) est de 814 000 €.

Le capital d'emprunt étant de 404 000 €, il reste 410 000 € pour investir (hors nouvelles recettes)



Le déséquilibre de 2015 est rétabli avec des recettes supérieures aux dépenses. Il est important de poursuivre la limitation des dépenses pour consolider le fonds de roulement de la Commune.

1.4 Les budgets annexes

S'agissant des **services de l'eau et de l'assainissement**, les budgets sont financés par les recettes du service.

En 2017 et 2018, les tarifs 2016 sont maintenus après des augmentations consécutives depuis 2013.

Le budget de l'assainissement regagne un résultat d'exercice positif en fonctionnement, après un résultat négatif en 2016.

Un effort pour limiter les dépenses est toujours nécessaire pour permettre la poursuite des investissements sur les réseaux notamment, tout comme pour finaliser le forage du Rosaret et son raccordement.

Le budget camping municipal retrace la délégation de service public pour la gestion de la structure depuis fin 2015.

Le budget se sert plus qu'à la poursuite des amortissements du matériel acheté, toujours propriété communale, et pour l'encaissement des loyers.

L'excédent reporté de fonctionnement est de 18 414 €.

2 Dispositions pour le budget primitif 2018

2.1 Les orientations budgétaires

Rappel : loi de finances 2018

- Maintien en exonération de la TH pour les veufs (ves) et personnes de plus de 60 ans.
- Prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement pour les communes, pour 80 % des ménages.
- **Fin de la baisse de la DGF qui devrait se stabiliser (+0,4 %). Mais avec encadrement des dépenses des collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022 : un contrat de confiance entre l'état et les collectivités est mis en place : il n'y a pas de baisse de dotation nette pour les collectivités qui s'engagent à diminuer leur dépense, dans le cas contraire, il y aura un malus.**
- Maintien du FPIC mais fin de la hausse prévue (+1 %).
- La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) passe à 0 € (1 242 € en 2017).
- Augmentation de l'enveloppe DETR.

Les orientations en matière de recettes de fonctionnement

La fiscalité

Nous n'avons que peu d'éléments à ce jour sur le nouveau système...

La loi des finances parle de dégrèvement de la taxe d'habitation, soit d'une réduction de la taxe d'habitation accordée aux contribuables dont le revenu de référence de l'année précédente est inférieur à un certain plafond.

La commune devrait donc continuer à voter un taux (différence avec l'exonération) et c'est l'Etat qui va compenser les dégrèvements aux communes.

La commune pourrait donc avoir intérêt à voter une augmentation de son taux de TH, surtout dans la mesure où :

- Les différentes autres règles fiscales ont entraîné une baisse de la base globale de la commune et cette situation devrait se poursuivre puisque les règles sont maintenues.
- 80 % des habitants, et très certainement beaucoup plus à Ille Sur Tet, vu le niveau des revenus, ne seront pas impactés par ces augmentations de taux
- Le dégrèvement risque, dans les années prochaines, de se transformer en exonération. Nous n'aurons alors plus la possibilité de fixer de taux...
- La commune n'a augmenté aucun taux en 2017, malgré les recommandations de la CRC.

Les bases fiscales

	TH	TFB	TFNB
2014	6 802 352	5 584 613	238 889
2015	7 389 426	5 703 926	232 398
2016	7 143 859	5 779 843	233 289
2017	7 088 951	5 793 737	232 066
2018	7 018 061	5 793 737	232 066
Prospective :	-1,00%	0,00%	0,00%

Les taux fiscaux

	TH	TFB	TFNB
2015	14,41%	20,80%	50,61%
2016	16,57%	23,92%	50,61%
2017	16,57%	23,92%	50,61%
2018	17,07%	23,92%	50,61%
Moy. Nationale	24,19%	20,52%	49,15%
Moy. Dép.	24,85%	22,54%	51,85%
prospective :	3,00%	0,00%	0,00%

Les produits

	2014	2015	2016	2017	2018
CFE	0	0	0	0	0
TH	980 219	1 224 428	1 183 737	1 174 639	1 197 780
TFB	1 161 600	1 364 379	1 382 538	1 385 862	1 385 862
TFNB	120 902	117 617	118 068	117 449	117 449
Rôles supplémentaires	4 981	9 143	5 856	5 745	0
Total des produits	2 267 701	2 715 567	2 690 199	2 683 695	2 701 090
prospective :					17 395 €

La DGF

La DGF devrait se maintenir en 2018.

En appliquant le même montant en 2018 qu'en 2017, nous pouvons prévoir le montant suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotations	1 698 576	1 724 995	1 496 423	1 197 304	1 197 304
prospective :					0 €

Le FPIC

Le FPIC va se stabiliser.

En espérant que la Communauté de Communes gardera cette répartition (maintien entre communes et Communauté de Communes), nous pouvons prévoir le montant suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC	49 434	49 434	86 510	80 308	80 308
prospective :					0 €

Les loyers

Après une baisse régulière les années précédentes, des travaux ont été réalisés en 2017 avec relocation de la plupart des logements.

Nous pouvons prévoir un maintien de la situation en 2018.

Prospective : 120 000 €.

Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

Fin 2015, un profond travail a été fait pour maîtriser les dépenses de personnel, avec réorganisation des services. Le résultat est intéressant avec une baisse des charges à caractère général comme de personnel.

En 2017, malgré deux départs en retraite, il y a eu une révision des primes (+ 25 000 € avec la prime à la performance), mais surtout de nombreux changements de grades et d'échelons. Cela a entraîné une augmentation des charges en personnel.

En 2018, il y aura un départ à la retraite en juin sans remplacement, un départ en mars avec remplacement, le remplacement également du responsable du CTM. Les primes sont maintenus.

L'Etat a gelé les évolutions de carrière.

	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 922 022	2 985 231	2 849 716	2 951 232	3 047 500

prospective :

96 268 €

Les charges à caractère général

En 2016 et 2017, nous avons obtenu une baisse qu'il s'agit de poursuivre.

Cependant, la plupart des marchés sont désormais passés.

Il s'agira donc de garder une dépense stable malgré l'augmentation des prix, notamment du carburant.

	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général (chap 011)	1 139 893	1 079 620	1 068 591	1 041 555	1 041 555

prospective :

0 €

Les résultats de la prospective

En se basant sur :

- Une augmentation de la fiscalité de 17 395 €
- Un maintien de la DGF
- Un maintien du FPIC
- Un maintien des loyers
- Une augmentation « structurelle » de la masse salariale
- Un maintien des charges à caractère général

FONCTIONNEMENT	2014 CA	2015 CA	2016 CA	2017 CA	2 018	2 019
contributions directes	2 155 270,00 €	2 374 706,00 €	2 693 495,00 €	2 683 695,00 €	2 701 000,00 €	2 701 000,00 €
fiscalité indirecte	335 875,00 €	350 591,63 €	405 434,10 €	411 154,52 €	367 920,00 €	367 920,00 €
dotations	1 698 576,00 €	1 724 995,06 €	1 496 422,53 €	1 545 618,82 €	1 427 304,00 €	1 427 304,00 €
autres recettes moins travaux régie	1 519 126,00 €	1 274 553,22 €	1 216 674,29 €	1 336 933,31 €	1 970 000,00 €	1 095 000,00 €
total	5 708 847,00 €	5 724 845,91 €	5 812 025,92 €	5 977 401,65 €	6 466 224,00 €	5 591 224,00 €

total 011	1 139 893,00 €	1 079 619,98 €	1 068 590,65 €	1 041 554,99 €	1 041 774,75 €	1 038 013,36 €
total 012	2 922 022,00 €	2 985 230,51 €	2 849 715,59 €	2 951 231,95 €	3 047 500,00 €	3 107 380,00 €
total 65	768 493,00 €	770 427,45 €	821 609,06 €	719 386,91 €	741 035,94 €	751 331,66 €
intérêts	162 125,00 €	143 962,36 €	129 275,58 €	110 886,47 €	100 000,00 €	95 000,00 €
autres dépenses	16 238,00 €	81 808,22 €	44 554,94 €	79 365,56 €	54 000,00 €	54 000,00 €
total	5 008 771,00 €	5 061 048,52 €	4 913 745,82 €	4 902 425,88 €	4 984 310,69 €	5 045 725,02 €

épargne de gestion (moins op ordre)	412 201,00 €	807 759,75 €	1 027 555,68 €	1 185 862,24 €	1 581 913,31 €	640 498,98 €
intérêts	162 125,00 €	143 962,36 €	129 275,58 €	110 886,47 €	100 000,00 €	95 000,00 €
épargne brute	250 076,00 €	663 797,39 €	898 280,10 €	1 074 975,77 €	1 481 913,31 €	545 498,98 €
dette	453 335,00 €	469 565,01 €	473 244,31 €	456 911,63 €	403 157,51 €	420 000,00 €
épargne nette	-203 259,00 €	194 232,38 €	425 035,79 €	618 064,14 €	1 078 755,80 €	125 498,98 €

Avec ces projections, l'épargne nette reste positive en 2018. Cependant, elle baisse fortement dès 2019.

Les programmes d'investissement sont nombreux et des choix resteront à faire (dépenses possibles de 410 000 € - cf. page 14).

2.2 Les engagements pluriannuels envisagés

Les orientations en matière d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté pour atteindre 1 118 045 € en 2017, avec 661 133 € de dépenses d'équipement.

Le recours à l'emprunt doit être écarté pour financer les investissements de la commune, en raison de ses niveaux d'épargne. Les investissements de 2018 devant être assurés par l'affectation de l'excédent de fonctionnement (408 000 €), auxquels nous pouvons ajouter les restes à réaliser.

Pour l'année 2018, les restes à réaliser sont (montants TTC) :

- Frais d'études et urbanisme : révision du PLU, ZAC pour 23 503 €
- Immobilisations corporelles : bâtiments scolaires, informatique et divers : 57 000 €
- Accessibilité : 10 000 €
- Plan d'eau (création d'un WC public) : 3 000 €
- Signalétique de la ville : 1 933 €
- Vidéo surveillance : 28 788 €
- Piste DFCI (nouveau programme) : 72 489 €
- La poste : 4 531 €
- Les Orgues : 6 925 €
- Bâtiments publics, salles diverses : 3 343 €
- Patrimoine (soldat de l'Hospice) : 9 000 €
- Parc de la Sardane : 94 367 €
- Eclairage public : 43 260 €
- Maison Gay : 199 227 €

Total : 555 433 €

En recettes, il reste à encaisser des subventions sur des programmes réalisés mais elles sont moins importantes que l'emprunt budgétisés dans l'attente. Il s'agit donc d'enlever 33 000 € des restes à réaliser en recettes.

Au final, nous disposons pour 2018, en investissement, de 930 000 €.

Les programmes 2018 envisagés sont (montants TTC) :

- Frais d'études et urbanisme : révision du PLU, ZAC pour 23 503 €
- Immobilisations corporelles : bâtiments publics, bâtiments scolaires, informatique et matériels : 257 000 €
- Les Orgues : 341 925 €
- CTM : 750 000 €
- CCAS (achat de la mairie annexe) : 250 000 €
- Accessibilité : 35 000 €
- Plan d'eau (création d'un WC public) : 3 000 €
- Vidéo surveillance : 28 788 €
- Piste DFCI (nouveau programme) : 72 489 €
- La poste + rénovation thermique Wallon / Curie : 86 531 € (subventions obtenues)
- Police municipale : 237 343 €
- Patrimoine (soldat de l'Hospice) : 9 000 €
- Hospice (lancement nouveau programme de restauration) : 25 000 €
- Toiture de l'église St-Etienne : 57 000 € (subventions obtenues)
- Parc de la Sardane : 94 367 € (subventions obtenues)
- Eclairage public : 43 260 € (subventions obtenues)
- Maison Gay : 499 227 €

Total : 2 810 500 €

Sur ces programmes, nous avons d'ores et déjà 75 000 € de subventions nouvelles.

Nous pouvons également compter sur la vente des bâtiments CCAS/police municipale pour 375 000 € et de l'actuel CTM pour 500 000 €.

Malgré les ventes des bâtiments, il manque 90 0 0 0 0 € pour réaliser ces programmes sans mettre en péril la commune.

D'une part, les montants sont à préciser.

D'autre part, des demandes de subventions ont été (Les Orgues - toiture de l'église - l'Hospici) ou seront déposées (Casa Sampsó tranche 2).

Enfin, au moins pour le CTM, il est prévu d'utiliser une partie des participations de la ZAC.

Il semble primordial d'avoir des éléments clairs sur les coûts exacts et les recettes (subventions, vente CTM et participations) obtenus avant d'avancer sur certains dossiers.

Sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, sont à prévoir notamment (montant HT) :

Budget eau :

- Le raccordement du forage du Rosaret et le traitement des eaux (420 000 €), subventionnés à 260 000 € (Agence de l'Eau et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales) ;
- Le nouveau schéma directeur, notamment pour le Vieil Ille (21 000 €).

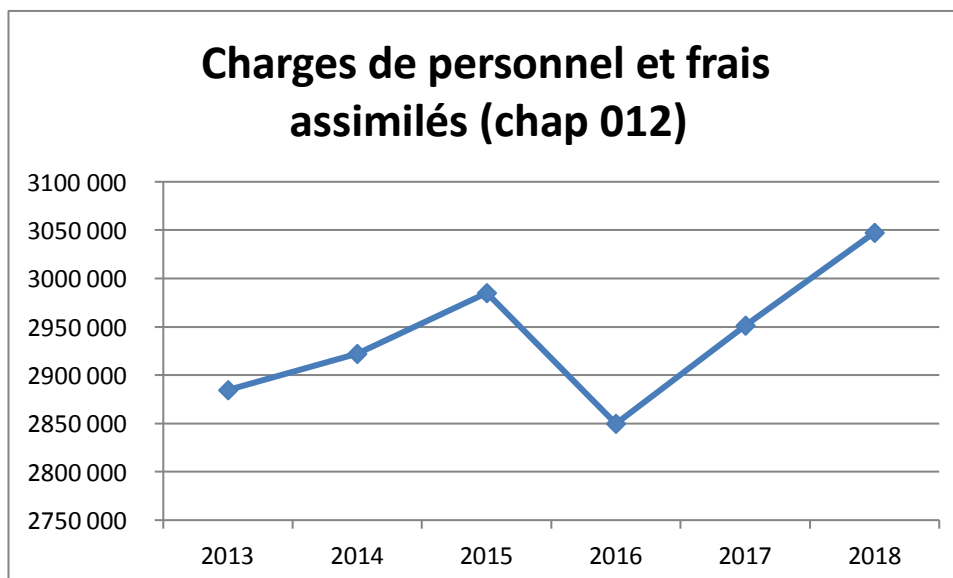
Budget assainissement :

- Quelques matériels à acquérir.

3 Les ressources humaines

3.1 Masse salariale et évolutions

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses. Avec 2 951 232 € en 2017, elles représentent 60 % des dépenses de fonctionnement (+5 % par rapport à 2016). Avec la réorganisation du personnel en 2015 / 2016, la masse a baissé en 2016, pour se stabiliser en 2017. Cependant, dès 2017, la masse salariale progresse mécaniquement pour des raisons exogènes, avec l'augmentation des taux de contribution (hausse des taux des charges sociales patronales qui devraient se poursuivre jusqu'en 2019), la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (gelé à nouveau en 2018) ou le déroulement normal de la carrière des agents selon les changements d'échelons, de grade et de cadre d'emploi après réussite à un examen ou un concours.



Nous pouvons constater sur le graphique que, vu la masse importante des salaires, les progressions peuvent vite être importante, même sans nouvelle embauche.

3.2 Gestion des effectifs

La commune est structurée en 5 pôles + 3 satellites :

- Le pôle administratif (18,5 personnes représentant 16,4 ETP)

- Le pôle CTM (24,5 personnes et 24,5 ETP)
- Le pôle Eau et assainissement (7 personnes et 7 ETP)
- Le pôle Police municipale (6 personnes et 6 ETP)
- Le pôle Entretien (17 personnes et 15 ETP)
- Satellites : les Orgues (7 personnes et 6,4 ETP) et l'Hospice (2 personnes et 1,5 ETP).

Les personnels qui composent ces services sont majoritairement des fonctionnaires territoriaux titulaires relevant des cadres d'emplois et des statuts particuliers qui s'y rapportent et inscrits au tableau des effectifs de la collectivité et de contractuels de droit public.

3.3 Temps de travail

Parmi les agents, 21 sont à temps non complet ou temps partiel, 60 sont à temps complet.

La Commune accepte trois rythmes de travail :

- 35 h (ou temps proportionnel) sans journée de récupération
 - 36 h (ou temps proportionnel) avec 6 journées de récupération / an
- 37,5 h (ou temps proportionnel) avec 15 journées de récupération / an.

3.4 Avantages en nature

La Commune accorde des avantages non pécuniaires, liés à des jours de congés offerts : jours d'ancienneté (1 jour tous les 5 ans plafonnés à 5), journées du Maire (usuellement au nombre de 2).

COS communal : 85 adhérents employés + 21 retraités soit 106 personnes.
Cotisation agent : 20 € soit 2 120 €
Subvention Commune (2016) : 8 700 €

Dont 20 € pour chaque enfant à Noël
et 60 € pour le colis de Noël de chaque adhérent.